RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Deuxième Circonscription - ISSOUDUN - LA CHATRE

Élections Législatives de Novembre 1958

RASSEMBLEMENT DES GAUCHES RÉPUBLICAINES

Électrices, Électeurs,

Pendant de nombreuses années, notre politique intérieure a présenté le spectacle affligeant de gouvernements, dont les uns ne parvenaient au pouvoir que pour ne rien faire et dont les autres ne s'en emparaient que pour constater qu'ils ne pouvaient rien faire. Ce n'était que déficience et abstention !

Un peuple aussi mal gouverné glisse vite à l'anarchie. Les exemples d'en haut étaient imités par tout le monde. La crise financière était grave ; la guerre civile à nos portes.

Fatiguée de ce désordre, la France était prête à obéir à celui qui saurait le faire cesser.

Et le 28 Septembre, écartant toutes les préoccupations les plus graves, les oppositions les plus sérieuses, une grosse majorité de Français a voté avec nous la nouvelle Constitution, qui sera appliquée très prochainement ; elle permet au pouvoir exécutif de s'imposer avec beaucoup plus de force, elle remet de l'ordre dans la maison et nous avons tous l'espoir que les mesures prévues apporteront au Pays le renouveau indispensable.

Dans quelques jours, vous allez élire les représentants de votre Circonscription à l'Assemblée Nationale.

De votre bulletin de vote dépendent la sécurité de votre Patrie, votre avenir et celui de vos enfants.

Les deux candidats qui s'offrent à vous, vous les connaissez déjà. Ils se sont efforcés de remplir la mission que vous leur avez confiée avec sérieux et dévouement.

Voici présentées succinctement leurs idées générales :

Économie :

Ils s'efforceront de poursuivre une politique de stabilité financière ; sans une monnaie saine, pas de sécurité pour les personnes ou pour les biens.

Trois usines vont s'installer à Issoudun. Leurs efforts tendront à en implanter d'autres à La Châtre et dans les villes importantes de la circonscription, afin d'assurer la sécurité du travail à nos ouvriers et redonner vie et prospérité à ces communes.

Commerce et Artisanat :

Ils feront en sorte que la refonte de la fiscalité qui est prévue depuis longtemps aboutisse dans les plus brefs délais par un retour à la simplicité, à l'honnêteté, à la clarté. Les conquêtes concernant le salaire fiscal doivent être étendues et complétées.

L'artisanat, nullement condamné par les progrès techniques, doit être encouragé et débarrassé des entraves qui menacent sa propre existence.

Agriculture :

L'Agriculture est la première activité et la principale richesse de notre département. Nous veillerons dans la circonscription à protéger l'exploitation familiale et à lui apporter notamment deux garanties : la rentabilité et la sécurité.

Il convient donc :

— d'assurer des débouchés et des prix stables ;
— de concevoir, à l'échelle nationale, pour toute une série de produits, un prix plancher et une marge de sécurité pour l'écoulement des quantités garanties ;
— d'accélérer les travaux d'équipement, adduction d'eau, etc...
— d'assurer aux travailleurs des campagnes, en matière sociale, les mêmes droits et les mêmes garanties qu'aux salariés des villes.

Un remède raisonnable devra être apporté à la désertion des campagnes, dont la population baisse sans arrêt.

Les Progrès Techniques doivent s'accompagner de Progrès Sociaux :

Logement. — C'est un problème impérieux. Des réalisations importantes ont déjà été faites mais elles sont loin d'être suffisantes. Un grand effort reste à accomplir pour que disparaissent les taudis et que les maisons paysannes soient modernisées.

A Issoudun, une tranche de 150 logements est à la veille d'être construite. Nous nous efforcerons d'aider les communes à réaliser leur programme de construction.

Notre Jeunesse. – L'enseignement public sera l'objet de toute notre sollicitude par la construction de bâtiments scolaires, par la promotion de nouveaux maîtres. Nous avons suffisamment prouvé dans nos Communes respectives l'intérêt que nous portons à cette question vitale pour l'avenir du Pays.

Nous devons donner à notre jeunesse de solides raisons de croire en son avenir, en la dotant également de stades, de logements, d'une formation professionnelle dont un service militaire rénové doit constituer un des aspects.

Nos Travailleurs. – C'est par dignité, plus que par amour du lucre, que l'ouvrier réclame une vie meilleure.

L'évolution politique de la France ouvrière est dûe dans une large mesure à ce fait (significatif de la carence des gouvernements) qu'à ses aspirations profondes, à ses espoirs en un monde meilleur, on n'a rien su proposer d'actif, de créateur, de généreux ; des améliorations ont été certes apportées ; cependant un gros effort reste à faire en ce sens, mais il ne devra pas aboutir à priver l'homme de toute liberté. Cela ne sera possible que si chacun renonce à son égoïsme et veut sincèrement le bien de tous.

Nos Vieux. – Ils méritent notre sollicitude ; un régime républicain digne de ce nom doit leur assurer des conditions de vie décente.

Nos Camarades Anciens Combattants et Victimes de Guerre. – Ils se sont sacrifiés ; la réparation est mesure de réciprocité et de justice.

Ils ont des droits intangibles qui ne peuvent être mis en cause.

LA PAIX :

Nous haïssons la guerre génératrice de deuils et de misères.

Nous désirons la Paix et souhaitons de toutes nos forces que la lutte fratricide d'Algérie se ermine dans les plus brefs délais.

Notre passé étant garant de l'avenir, c'est donc avec confiance que nous attendons votre verdict :

Pour qu'un idéal de justice sociale soit servi plus ardemment parmi les hommes,

Pour qu'une fraternité nouvelle naisse et suscite des enthousiasmes nouveaux,

PAS D'ABSTENTIONS.

Vive la Circonscription d'ISSOUDUN - LA CHATRE,
Vive la République,
Vive la France.

Candidat

René CAILLAUD

Sénateur, Maire d'ISSOUDUN,
Vice-Président du Conseil Général,
Chevalier de la Légion d'Honneur.

Remplaçant éventuel

André CHABENAT

Ancien Député, Maire de La Châtre,
Conseiller Général,
Chevalier de la Légion d'Honneur.

P. S. — *Tout bulletin portant une surcharge ou une rature sera déclaré nul.*

IMP. A. BOURG, LA CHATRE 10-11-58